
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 22 novembre 2017 à 18h30 heures,
À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Départ après la 40 ^{ème} délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
4	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
5	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
6	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Christiane MOLLAR
7	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
8	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
9	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
10	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	Départ après la 40 ^{ème} délibération
11	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
12	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
13	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
14	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Pouvoir de Marie-Pierre FRANÇOIS
15	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Florence DUNOYER
17	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
18	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir d'Olivier ROGNARD
19	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
21	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
22	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
23	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
24	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
25	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	Pouvoir de Robert CLERC
26	MERY	T	Eudes BOUVIER	
27	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
28	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
29	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
30	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
31	MOUXY	T	Nicolas MARC	
32	ONTEX	S	Nadine BELAOUS	
33	PUGNY-CHATENOD	S	Marc MORAND	
34	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	Pouvoir de Colette GILLET
35	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
36	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
37	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
38	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 1 ^{ère} délibération Pouvoir de Renaud BERETTI
39	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	Départ après la 40 ^{ème} délibération
40	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
41	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
42	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
44	VOGLANS	T	Martine BERNON	Pouvoir d'Yves MERCIER

26 communes présentes



Autres présents non votants :

Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du Pôle Eau
Françoise GRAVIER	Directrice du Pôle Ressources
Olivier VERDENAL	Responsable service Finances
Véronique MERMOUD	Responsable Urbanisme – Habitat – Foncier
Catherine FABBRI	Responsable Politique de la Ville
Fabien DIDIER	Directeur des Ressources Humaines
Pascal RAMPNOUX	Trésorier
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 15 novembre 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 278 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 49 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 44 présents (42 titulaires et 2 suppléants), et 54 votants.

DEPLACEMENTS

**Procès-verbal de remise d'ouvrage :
Piste cyclable entre Brison-Saint-Innocent et Aix-les-Bains - Secteur de Côtéfort**

Monsieur le Président rappelle qu'au titre de l'article 4.2.1.3 de ses statuts, Grand Lac est compétent pour la création, la gestion et l'entretien des pistes cyclables d'intérêt communautaire dont le tracé est réalisé sur le territoire d'au moins deux des communes membres de la Communauté d'agglomération.

Monsieur le Président rappelle que de nombreuses pistes cyclables ont été aménagées sur le circuit « Tour du lac » afin de pouvoir développer les modes de déplacements doux et respectueux de l'environnement.

Afin de compléter cette offre de déplacement, une piste cyclable a été réalisée en 2016 (1^{ère} tranche) et 2017 (2^{ème} tranche) entre le chemin de la Roselière, sur la commune d'Aix-les-Bains, et le lotissement "le Clos des Mûriers", sur la commune de Brison-Saint-Innocent.

Pour information de l'assemblée, l'ouvrage se trouve presque en totalité sur la commune d'Aix-les-Bains : la partie située sur la commune de Brison-Saint-Innocent n'a été concernée que par de légères modifications.

Cette piste cyclable située sur le territoire de deux communes membres de Grand Lac est inscrite au schéma directeur des itinéraires cyclables de Grand Lac.

En application de l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales, la réalisation de cette piste avait été déclarée d'intérêt communautaire par délibération du Conseil communautaire du 5 février 2015, afin que celle-ci puisse être réalisée sous maîtrise d'ouvrage CALB.

Les travaux de la seconde tranche étant achevés depuis le 15 septembre 2017, le Président propose que cet ouvrage soit remis à la ville d'Aix-les-Bains afin qu'elle puisse en assurer la garde et la responsabilité pour la partie située sur le territoire de la commune.

Elle assurera l'entretien et la gestion des ouvrages remis (voir PV de remise d'ouvrage ci-joint en annexe).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- Approuve le présent rapport,
- Autorise le Président à signer le procès-verbal de remise d'ouvrage

Aix-les-Bains, le 22 novembre 2017

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 40
- Votants : 49
- Pour : 49
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

**GRAND
LAC**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Procès-verbal de Remise d'Ouvrage

Opération : Voie sarde

Ouvrages : Aménagement d'une piste cyclable entre Brison-Saint-Innocent et Aix-les-Bains secteur dit de Cotefort

PREAMBULE

La réalisation de cette piste cyclable étant située sur le territoire de deux communes membres de Grand Lac (Aix-les-Bains et Brison-Saint-Innocent) et étant inscrite au schéma directeur des itinéraires cyclables de Grand Lac , en application de l'article L. 5216-5 du Code général des collectivités territoriales, cette réalisation avait été déclarée d'intérêt communautaire afin que celle-ci puisse être réalisée sous maîtrise d'ouvrage de Grand lac

IDENTIFICATION DES PARTIES

Le Concédant :

Granc Lac Communauté d'Agglomération
1500 boulevard lepic 73100 Aix les bains

Représenté par Monsieur Dominique Dord, Président

1500 boulevard Lepic
CS 20606
73106 AIX-LES-BAINS CEDEX

Téléphone : 04 79 35 00 51
Fax : 04 79 35 70 70

www.grand-lac.fr

Le Concessionnaire :

Ville d'Aix les Bains - Hôtel de Ville
Place Maurice Mollard

Représenté par Monsieur Dominique Dord, Maire

Le Gestionnaire :

Ville d'Aix les Bains - Hôtel de Ville
Place Maurice Mollard
Service de la Voirie, Infrastructures et Déplacements

Représenté par Monsieur Dominique Dord, Maire

OUVRAGES CONCERNES

- Voiries Trottoirs
- Réseau et équipements d'éclairage public
- Espaces verts
- Génie civil du réseau de télécommunication et haut débit
- Réseau de distribution électrique

Ces ouvrages ont été réalisés dans le cadre de l'aménagement concédé et en exécution des marchés suivants :

Entreprise(s)	N° de marché	Date de réception	Date de levée des réserves
BLONDET FAVIER	15/23	1 ^{er} Tranche : 29/04/2016 2 ^{ème} tranche : 09/05/2017	1 ^{er} Tranche : 06/07/2016 2 ^{ème} tranche : 15/09/2017

Les ouvrages remis sont définis par les plans et documents suivants, nécessaires à leur exploitation ou entretien :

- Plans de récolement
- DOE
- Cahier des essais et contrôles

Les documents mentionnés ci-dessus ont été remis au Service Gestionnaire

REMISE D'OUVRAGE

Le Concédant et le Gestionnaire reconnaissent la conformité et le bon entretien des ouvrages.

Le Concédant et le Gestionnaire déclarent accepter la remise des ouvrages.

EN CONSEQUENCE ET A COMPTER DU

La remise des ouvrages par _____ au Gestionnaire est constatée.

Le Gestionnaire assurera désormais la garde et la responsabilité des ouvrages réalisés.

Le Gestionnaire assurera l'entretien et la gestion des ouvrages remis, sous réserve des obligations résultant pour les entrepreneurs ayant réalisés les ouvrages, des clauses de garantie contenues dans leur marché et de leur responsabilité.

Il est précisé que le transfert de la propriété des terrains d'assiette des ouvrages remis fera l'objet ultérieurement d'une réitération par acte authentique qui sera soumis aux formalités de publicité foncière

Fait à Aix les Bains
Le
Pour le Concédant et Gestionnaire

Fait à
Le
Pour le Concessionnaire

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Procès-verbal de remise d'ouvrage - Piste cyclable entre Brison-Saint-Innocent et Aix-les-Bains - Secteur de Côtéfort

Date de transmission de l'acte : 27/11/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 27/11/2017

Numéro de l'acte : d2128 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20171122-d2128-DE

Date de décision : 22/11/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.7. Transports